

NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU RELATIVE AUX REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

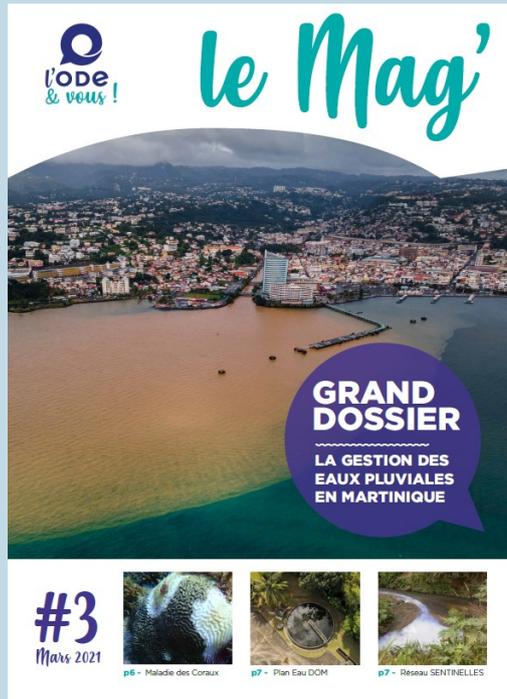
DECEMBRE 2021

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

L'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau. Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour protéger **les milieux aquatiques**, les ressources en eau et garantir leur disponibilité. Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.



www.observatoire-eau-martinique.fr/documents/ODE-mag-3-eaux-pluviales.pdf

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

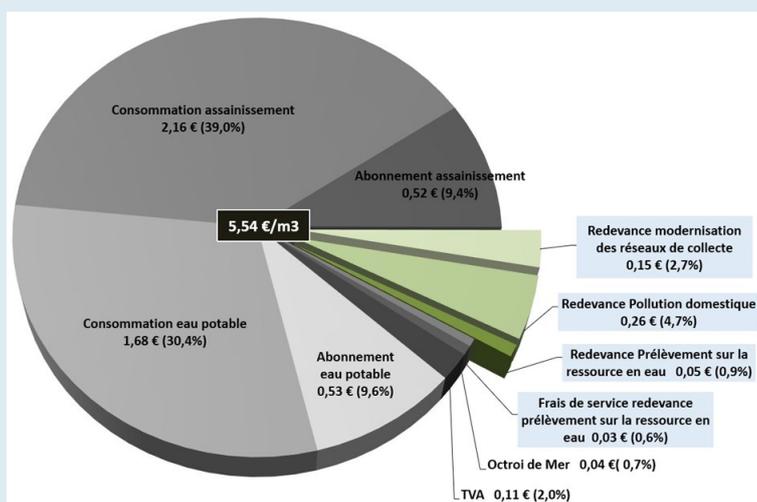
Au 1^{er} janvier 2021, les **redevances** de l'Office De l'Eau Martinique représentent **8,9 %** de la facture d'eau et d'assainissement pour une consommation annuelle de **120 m³**, soit **59,07 €** sur un total de **664,77 €**, ce qui équivaut à **0,49 €** par m³ d'eau.

Pour rappel, **1 m³ = 1 000 litres**.

Ces chiffres ont été calculés sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ (volume de référence utilisé par l'INSEE équivalent à la consommation annuelle moyenne d'un foyer de quatre personnes).



Prix moyen du m³ d'eau (eau potable et assainissement) en Martinique au 1^{er} janvier 2021 pour une consommation annuelle de 120 m³ : **5,54 €**

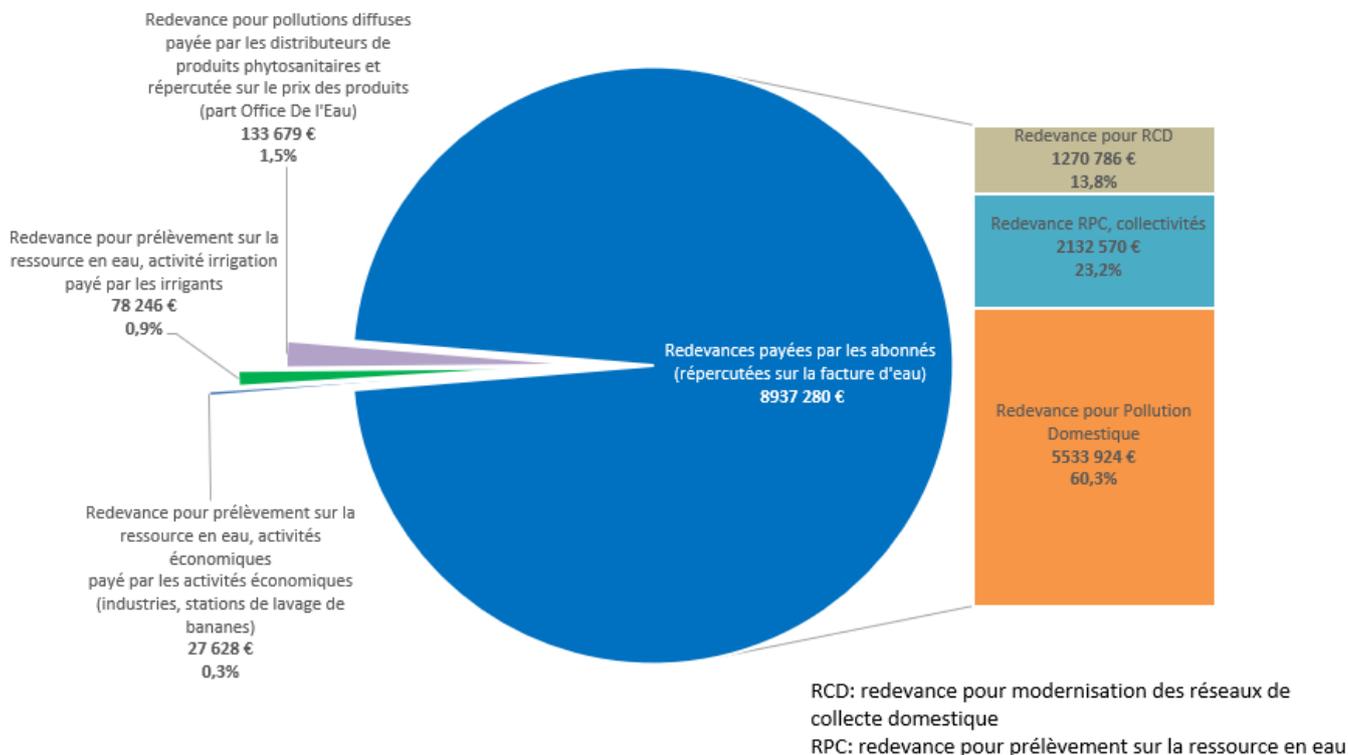


Source des données : Observatoire de l'Eau Martinique
www.observatoire-eau-martinique.fr

QUI PAYE QUOI ?

Répartition des redevances de bassin — exercice 2020

Répartition de la collecte des redevances - Exercice 2020



En 2020, le montant global des redevances (tous usages confondus) s'élève à 9 176 833 €, dont 8 937 280 € en provenance des factures d'eau (soit 97,4 %).

Par rapport à l'exercice 2019, la recette globale est en hausse de 5 %. Il s'agit d'un rattrapage de la facturation de l'exercice 2019 étant en retrait par rapport à 2018.

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

Dans la rubrique « distribution de l'eau » :

Une sous rubrique relative à la « Redevance préservation de la ressource en eau » (également appelée redevance pour prélèvement sur la ressource en eau):

Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Cette charge d'exploitation qui est ajoutée au taux de la redevance sur la facture d'eau de l'utilisateur varie, en 2017, d'une commune à l'autre de 0,025 € à 0,07 €. Cet

écart, appelé « coût du service », sera plus au moins important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics » :

Une première sous rubrique est relative « redevance pour pollution de l'eau » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,26€/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » :

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15 €/m³ d'eau consommée.

EXERCICE 2020

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,
- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlordécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, projets innovants, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Attribution	Complément
1d - Connaître et faire connaître, pour une intervention ciblée et des effets étendus et pérennes	12 000 €	
2b - Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques	525 000 €	
2c - Élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques	55 844 €	
3a - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements	7 365 000 €	
3b - Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux AEP	72 000 €	
3c - Économiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP)	18 561 €	
4a - Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif	4 589 750 €	48 629 €
4d - Accompagner l'interdiction des phytosanitaires pour les particuliers, les collectivités et les établissements publics	60 321 €	
4e - Soutenir le développement d'une agriculture plus respectueuse de la ressource en eau	6 708 €	
4f - Réduire la pression des secteurs de l'industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	43 940 €	
5a - Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières et les connectivités hydrauliques	269 600 €	
5c - Préserver les milieux aquatiques littoraux	120 275 €	
5d - Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques martiniquais	53 322 €	
Volume total d'aides : 13 240 950 €		

En 2020, 76 décisions ont été prises en Conseil d'Administration, dont 41 attributions (contre 70 décisions dont 50 attributions en 2019). De plus, les décisions d'attribution pour l'année 2020 (regroupant attribution initiale ou exceptionnelle et complément) représentent un volume total d'aides voté de 13 240 950,00 € contre 7 491 573,00 € en 2019.

Le niveau d'attribution exceptionnel de l'année 2020 s'explique par le vote des enveloppes dédiées à la mise en œuvre des conventions d'amélioration des performances en eau potable et en assainissement (7 500 000,00 €) ainsi que du plan d'urgence (1 335 000,00 €).

L'ensemble des décisions du CA de l'ODE pour 2020 ont concerné 40 attributions, 6 annulations, 1 complément et 28 prorogations.

L'offre de services de l'Office De l'Eau

Une offre de services complète en appui aux élus(es) et aux collectivités locales :



Intervenir dans vos instances (commissions sectorielles, conseils municipaux, groupes de travail...) pour informer les citoyens et les sensibiliser aux problématiques de l'eau : impact, pollution, usages.

Mettre à disposition des élus et de leurs équipes **des outils de formation et d'information**, (les Universités de l'Eau, l'Observatoire de l'Eau, programmes de formations...)



Apporter une **ingénierie technique et financière** pour le montage de projets structurants sur vos territoires.



Organiser des rencontres régulières et /ou ponctuelles **à la carte**, sur les thématiques qui vous intéressent et sur lesquelles vous souhaitez échanger (approche globale technique, vision des enjeux...)



Accompagner votre politique publique sur la protection de l'eau par l'animation et la sensibilisation de tous les publics (accueil des forums l'ODE & Vous sur votre territoire, animations en écoles, CCAS, mise à disposition du MAG/ODE & Vous, ...)



Fournir une expertise sur les thématiques eau potable, eaux usées et pluviales, rivières, milieux marins, zones humides... (selon vos besoins, avis rédigés, études et rapports ...)



Partager **les données et la connaissance sur l'eau**, pour éclairer et faciliter la prise de décision pour les politiques publiques.



OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

7 Avenue Condorcet

B.P. 32

97201 Fort de France Cedex

Téléphone : 05 96 48 47 20

Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eamartinique.fr



L'OFFRE DE SERVICE DE L'ODE MARTINIQUE AU PUBLIC SCOLAIRE



L'Office De l'Eau est un Etablissement Public Local à caractère administratif, chargé d'améliorer la connaissance, de fédérer, de faciliter et de financer les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Adresse : 7 Avenue Condorcet - BP 32
97201 FORT-DE-FRANCE

www.observatoire-eau-martinique.fr
www.eamartinique.fr



Accompagnement pédagogique gratuit : Information & sensibilisation des scolaires et/ou des enseignants
Contact : 0596 48 47 27
sensibilisation@eamartinique.fr



Accompagnement technique gratuit : Données sur la ressource en eau & les milieux aquatiques (chiffres, études, cartographies)
Contact : 0596 48 49 97
observatoire@eamartinique.fr



Accompagnement financier des projets autour de l'eau & des milieux aquatiques
Contact : 0596 48 47 25
subvention@eamartinique.fr

